



Commune de Rochefort

Procès-verbal de la séance du Conseil général du jeudi 31 octobre 2024, 20h00

Présidence : Joël Rilliot (Vert-e-s)

Le Président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, aux conseillères et conseillers généraux, au personnel de l'administration, au public ainsi qu'à la presse.

Le Président signale que la séance est enregistrée selon l'Art. 3.14.4 du Règlement général de Commune (RgC) pour faciliter au secrétaire la rédaction du procès-verbal. Il informe que l'enregistrement sera supprimé au plus tard six mois après l'approbation du procès-verbal. Il demande si quelqu'un s'oppose à cet enregistrement. Personne ne se manifeste.

1. Appel

Gaetan Bossion, secrétaire, procède à l'appel. 18 membres sont présents.

PLR	Les Vert-e-s	GER
Berton Cyril	Lang Marjorie	Barraud Véronique
Burri Philippe	Ducommun Jonas	Fahrni Maxime
Frasse Prisca	Rilliot Joël	Bossion Gaetan
Aeberhard Cyril	Hoessrich Rebekka	Jeannin François
Renaud Ludovic	Linares Téo	Mayet-Gros Joanna
Nussbaum Jacques-Roland		Regis Nicolas
Querido Francisco		

Sont excusé-e-s : Naïri Sevhonkian (PLR), Sophie Maytain (Vert-e-s), Pascal Küffer (PLR), Marc Desaulles (Vert-e-s), Philippe Möckli (Vert-e-s)

Dans le mesure où Philippe Möckli (Vert-e-s), scrutateur, est excusé ce soir, il convient de désigner son remplaçant. Le groupe des Vert-e-s propose Théo Linares en qualité de scrutateur. Aucune autre candidature n'étant proposée, celui-ci assumera la fonction de scrutateur ce soir.

L'ordre du jour de la séance du jour, qui est accepté tacitement, est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2024
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du tarif de l'eau potable
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit relative à la troisième phase liée à la révision du Plan d'aménagement local (PAL)
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit relative à deux études en lien avec la mobilité (passage à niveau Burkli/Sauge, à Chambrelieu) et la desserte en transports publics actuelle et future de la Commune
6. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif au renforcement des installations techniques du chauffage à distance au bois de Rochefort
7. Rapport annuel de la Commission communale de l'énergie et de l'environnement (CEE)
8. Rapport annuel de la Commission de révision du Plan d'aménagement local (CPAL)
9. Rapport annuel de la Commission Mobilité (CoMob)
10. Rapport annuel de la Commission des naturalisations et agrégations (CNat)
11. Rapport annuel de la Commission de police du feu et de salubrité publique (CPFSP)
12. Communications du Conseil communal
13. Questions et interpellations
14. Divers

2. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2024

- P. Frasse (PLR) Le groupe PLR nous informe qu'il accepte ledit procès-verbal avec remerciements à son auteur.
- V. Barraud (GER) Le groupe du GER remercie l'auteur du procès-verbal et accepte celui-ci.
- M. Lang (Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s n'a pas de demandes de modifications et remercie les personnes ayant contribué à sa rédaction.

Le procès-verbal proposé est accepté à l'unanimité (17 voix pour).

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du tarif de l'eau potable

- Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et demande au Conseil communal si celui-ci tient à s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.
- P. Burri (PLR) Le groupe PLR va accepter cette adaptation de tarif tout en saluant la volonté de l'exécutif de prendre des dispositions (loggers) en vue d'optimiser la surveillance de notre réseau, ainsi réduire les fuites survenant sur ce dernier.
- P. Burri (PLR) Le groupe PLR s'interroge sur l'identité du concessionnaire actuel suite à la retraite de l'ancien prestataire.
- R. Hoessrich (Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s remercie l'exécutif pour son rapport et acceptera celui-ci. Il est par ailleurs reconnaissant à l'égard de la volonté de l'exécutif de récompenser, à terme, les clients soucieux de diminuer leur consommation.
- J. Mayet-Gros (GER) Le groupe du GER remercie le Conseil communal pour son rapport. L'augmentation de la taxe de base sera quelque peu atténuée par la baisse de la taxe d'épuration. Le GER constate toutefois que cette augmentation n'est pas équitable puisqu'elle impactera tous les ménages indépendamment de leur consommation respective. Le groupe du GER sera attentif au réajustement des tarifs prévus pour 2027 notamment au niveau de l'intention du Conseil communal de tenir compte des consommations de chaque ménage. Si une augmentation de taxe n'est jamais accueillie avec satisfaction, le GER constate que le tarif demeure toutefois compétitif avec les communes voisines. Par conséquent, il soutiendra unanimement cette proposition d'augmentation.
- F. Beutler (CC) En premier lieu, le Conseil communal salut l'accueil favorable de ce rapport par les différents groupes. Le concessionnaire historique a pris sa retraite il y a deux ans. Il a été remplacé par la société Läderach et Huber Sàrl jusqu'à fin juillet 2024. Il a donc fallu trouver une solution dans une relative urgence. Après analyses de la situation et sollicitation de plusieurs offres, le Conseil communal a porté son choix sur la société Eli10 SA pour assurer le service de piquet du réseau d'eau et les réparations sur celui-ci (fuites notamment), ce sous la responsabilité et la surveillance de notre fontainier. De surcroît, diverses prestations (ingénierie) pourront être sollicitées sur demande, en fonction des besoins. Concernant la remarque du GER à l'égard d'une inéquité au niveau du prix de la taxe de base, dans la mesure où elle est la même pour toutes les catégories de consommateurs, le Conseil communal estime que la taxe de base doit être la même pour tous. L'encouragement financier aux économies d'eau se traduira dès lors par une action sur le prix au m3 et non la taxe de base.
- T. Linares (Vert-e-s) Lors de la séance de préparation des Vert-e-s, l'idée de mener une campagne de sensibilisation de la population à la problématique de l'eau (économies d'eau, utilisation de certains produits micropolluants, etc.) a été évoquée.



F. Beutler (CC) Le conseil communal étudiera la question lorsqu'il préparera la communication aux client-e-s en lien avec cette modification de tarifs.

Président Passe à la lecture de l'arrêté qui est accepté par 17 voix (unanimité).

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit relative à la troisième phase liée à la révision du Plan d'aménagement local (PAL)

Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et demande au Conseil communal si celui-ci tient à s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

G. Bossion (GER) Le groupe du GER remercie le Conseil communal pour son rapport et rejoint celui-ci dans sa conclusion, en espérant comme lui que la demande de crédit sollicitée suffise à mener à bien la révision du PAL. Le GER est conscient que l'actuel version du PAL nécessite certaines adaptations et que les oppositions formulées à son encontre ne peuvent être traitées par le Conseil communal sans soutien spécifique externe. Le GER soutient pleinement le choix d'un aménageur local et indépendant en regard du travail réalisé jusqu'alors et d'un avocat en vue de procédures futures. Cependant, le GER tient à manifester son inquiétude concernant l'impact financier important que constitue ce projet pour notre petite Commune et espère pourvoir éviter des demandes de crédits additionnelles à futur. La nécessité de ce crédit étant toutefois admise, le GER acceptera l'arrêté proposé.

T. Linares (Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s remercie l'exécutif pour ce rapport et acceptera la demande de crédit présentée.

C. Berton (PLR) Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour ce rapport et l'accepte en l'état.

Président Passe à la lecture de l'arrêté qui est accepté par 17 voix (unanimité).

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit relative à deux études en lien avec la mobilité (passage à niveau Burkli/Sauge, à Chambrelieu) et la desserte en transports publics actuelle et future de la Commune

Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et demande au Conseil communal si celui-ci tient à s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Ph. Burri (PLR) En sa qualité de président de la Commission Mobilité de Rochefort (CoMob), il tient à exprimer sa gratitude au Conseil communal pour la présentation de ce rapport. Il se réjouit du fait que celui-ci pourrait constituer l'amorce de solutions pour des enjeux importants pour notre Commune, en particulier : la réhabilitation de la halte Montmollin-Montezillon, la fréquence de la ligne 120 à la montée sur Rochefort et Les Grattes, l'avenir de la ligne ferroviaire historique et la liaison piétonnière Burkli-Sauge via la traversée de la voie CFF (très utilisée bien qu'interdite car « sauvage »). Il se réjouit du nouvel esprit d'ouverture des CFF quant à cette dernière.

Ph. Burri (PLR) Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour ce rapport et acceptera unanimement la demande de crédit présentée.

T. Linares (Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s remercie le Conseil communal pour l'engagement de ces études et acceptera de ce fait l'arrêté proposé.



- N. Regis (GER) Aux yeux du GER, la desserte en transports publics demeure en l'état insuffisante, ce d'autant qu'elle a connu une détérioration notable depuis la fermeture de la halte de Montmollin-Montezillon. La population a des attentes en la matière et il est important que le législatif soutienne l'exécutif dans ses démarches.
- N. Regis (GER) S'agissant du passage à niveau Burkli-Sauge, il convient également de considérer les aspects en lien avec la sécurité qui n'est aucunement satisfaisante actuellement (traversée « sauvage » de la voie CFF). Si le coût de ces deux études n'est pas anodin, le GER acceptera la demande de crédit sollicitée dans la mesure où leur nécessité est avérée.
- Président Passe à la lecture de l'arrêté qui est accepté par 17 voix (unanimité).
- C. Reber (CC) Remercie le Conseil général pour ce vote unanime et s'engage à collaborer activement avec la Commission Mobilité de Rochefort (CoMob) dans le cadre de ces deux objets.

6. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif au renforcement des installations techniques du chauffage à distance au bois de Rochefort

- Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et demande au Conseil communal si celui-ci tient à s'exprimer.
- F. Beutler (CC) A l'occasion de la séance du législatif du 25 juin dernier, Philippe Burri (PLR) avait sollicité un rapport du Conseil communal concernant le renforcement et la modernisation de nos installations en chaufferie. Ledit rapport a été établi et, entretemps, une visite des nouvelles installations a également été organisée en présence d'une délégation de chaque parti.
- F. Jeannin (GER) Le groupe du GER remercie le Conseil communal pour la présentation de ce rapport d'information et le travail effectué dans le cadre du renforcement et de la mise en conformité de nos installations. Par la même occasion, il remercie FireForce Sàrl pour la récente visite de ces dernières. Celle-ci fut très intéressante et a permis une meilleure compréhension du projet et la clarification de certaines questions. En conséquence, le groupe du GER salue ce rapport d'information et soutient le Conseil communal dans la poursuite de ce projet.
- M. Lang (Vert-e-s) Le groupe des vert-e-s remercie le Conseil communal pour ses explications et les précisions apportées. Il salue en particulier les mesures prises en vue de diminuer les émissions polluantes de notre installation.
- C. Berton (PLR) Le groupe PLR approuvera ce rapport à l'unanimité. Néanmoins, il émettra deux réserves quant à la conformité de l'installation à l'égard d'éventuelles nouvelles normes à futur et à la garantie de bénéficier d'un changement de la chaudière – sans frais pour la Commune – si celui-ci devait s'avérer nécessaire durant toute la durée du contrat passé avec FireForce Sàrl.
- F. Beutler (CC) Le Conseil communal confirme que la société FireForce s'est engagée contractuellement pour les 17 prochaines années à fournir l'énergie aux client-e-s du chauffage à distance, ce à des conditions précises (prix du kWh et part unique à l'investissement convenus, respect des normes inhérentes aux émissions de fumées). Cela signifie que si la chaudière devait être changée, les coûts en découlant incomberont à FireForce Sàrl. Concernant les tests de fumées, ceux-ci devront répondre en tout temps aux normes applicables. Un prochain test des fumées par le service cantonal compétent est par ailleurs prévu sous peu.
- J. Nussbaum (PLR) Compte tenu de l'incompréhension qui a prévalu (renforcement des installations en chaufferie et non remplacement de la chaudière), il souhaiterait savoir à combien avaient été estimé un simple changement de chaudière.

- F. Beutler (CC) L'autre variante consistant en un changement de chaudière ne se résumait pas au simple remplacement de l'ancienne. En effet, de multiples interventions étaient nécessaires, parmi lesquelles la plus importante portait sur l'installation d'un filtre électrostatique. Cette option avait été devisée par l'ingénieur à raison d'environ CHF 950'000.00. Sur un plan purement financier, les deux variantes se valent sur la durée. Sur le plan technique, par contre, l'option choisie revêt une réelle plus-value en termes de fonctionnement et rendement de l'installation.
- J. Nussbaum (PLR) Emet une réserve quant au fait que l'ancienne chaudière a juste été retapée. Ainsi, à l'instar d'une voiture à laquelle l'on aurait juste changé une partie du moteur, sa durabilité ne peut être garantie.
- F. Beutler (CC) Comprend cette interprétation qui est due en partie à l'incompréhension qui a prévalu et pour laquelle le Conseil communal réitère son « mea culpa ». A présent, à la lumière des précisions apportées par notre partenaire, il est confiant quant à la pérennité de l'installation.
- G. Bossion (GER) A titre personnel, il a pu assister à la visite des installations. Il salue la volonté de FireForce Sàrl d'utiliser ce qui est encore utilisable. Pour ce qui a trait des relations contractuelles, celles-ci sont claires. Néanmoins, à l'instar de Jacques-Roland Nussbaum, il estime que la durée du contrat est très longue (17 ans) compte tenu des interventions menées sur les installations. Aussi, il s'interroge si FireForce Sàrl devait consentir à futur des investissements importants. Qui des répercussions pour les clients au niveau du prix de la chaleur, voire d'un éventuel crédit complémentaire à charge de la Commune ?
- F. Beutler (CC) A ce jour, il est bien entendu impossible de garantir aux personnes ici présentes qu'aucun crédit ne sera soumis au législatif dans les 17 prochaines années. Concernant le prix de la chaleur, il convient de considérer FireForce Sàrl non pas comme un prestataire mais comme un partenaire. Dès lors, le Conseil communal est ouvert à la discussion pour autant que d'éventuelles prétentions futures soient justifiées. Il n'a ainsi aucun intérêt, bien au contraire, à voir son partenaire en difficulté.
- Président Constate que la parole n'est plus demandée et propose donc au législatif de prendre acte de ce rapport d'information.

7. Rapport annuel de la Commission communale de l'énergie et de l'environnement (CEE)

- Président En préambule, il relève que ce rapport - aux mêmes titres que ceux présentés aux points 8, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour - aurait dû être présenté au législatif en juin 2024. Aussi, certains membres des anciennes commissions ne siègent plus au sein de celles-ci, voire même du législatif.
- C. Aeberhard (PLR) En sa qualité de membre de la Commission de l'énergie et de l'environnement (CEE), il relève que l'intégralité des activités de la CEE est détaillée dans le rapport en question. Il se tient naturellement à disposition pour tout complément d'information.
- T. Linares (Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s salue le travail des membres de cette commission.
- Président Constate qu'il n'y a pas de questions sur ce rapport. Il remercie les commissaires qui se sont engagés au sein de cette commission.

8. Rapport annuel de la Commission de révision du Plan d'aménagement local (ComPAL)

- Président Demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce rapport. Ce n'est pas le cas. Il remercie les commissaires qui se sont engagés au sein de cette commission.



9. Rapport annuel de la Commission Mobilité (CoMob)

Président Demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce rapport. Ce n'est pas le cas. Il remercie les commissaires qui se sont engagés au sein de cette commission.

10. Rapport annuel de la Commission des naturalisations et agrégations (CNat)

Président Demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce rapport.

R. Hoessrich
(Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s remercie les membres de cette commission pour leur travail.

Président Constate qu'il n'y a pas de questions sur ce rapport. Il remercie les commissaires qui se sont engagés au sein de cette commission.

11. Rapport annuel de la Commission de police du feu et de salubrité publique (CPFSP)

Président Demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce rapport. Ce n'est pas le cas. Il remercie les commissaires qui se sont engagés au sein de cette commission.

12. Communications du Conseil communal

M.-A. Grétilat
(CC) Dans le cadre des activités de la Commission du feu et de salubrité publique (CPFSP), il informe l'assemblée que Joël Rilliot (Vert-e-s) remplacera momentanément Pierre-Yves Kälin au sein de cette dernière, ce pour des raisons médicales. Il lui souhaite au passage un prompt et complet rétablissement.

13. Questions et interpellations

M. Fahrni (GER) A constaté depuis un certain temps déjà que le carrefour de Rochefort était souvent saturé à certaines heures de grand trafic. Le groupe du GER propose au Conseil communal d'interpeller le Service des ponts et chaussées (SPCH) afin de leur signaler ce problème qui pourrait être dû à un réglage technique.

T. Gougler (CC) Le Conseil communal sollicitera le Canton afin d'envisager l'opportunité de modifier les réglages dans un souci de fluidité du trafic. Il relève néanmoins que le tronçon est fortement sollicité à certaines heures de la journée. Aussi, il ne peut qu'espérer – sans le garantir – que la mesure soit couronnée de succès.

C. Berton (PLR) A sa connaissance, le problème de ces feux provient du fait que ceux-ci sont équipés de capteurs et non de caméras. Dès lors, lorsqu'un intervalle entre deux véhicules est trop grand, le feu interprète une absence de véhicule et change dès lors de phase.

J. Nussbaum
(PLR) Relève que ce phénomène est notamment constaté les mardis et jeudis.



- | | |
|-----------------------|---|
| M. Lang
(Vert-e-s) | Le Groupe des Vert-e-s se demande comment les futurs producteurs de la future épicerie ont été contactés et comment seront-ils choisis. |
| F. Beutler (CC) | Le Conseil communal s'est attelé, en partenariat avec la Petite Epicerie, à favoriser autant que faire se peut des producteurs locaux/régionaux. Ces derniers doivent répondre à certaines exigences, comme s'engager via un contrat de collaboration et à respecter une charte. |
| J. Nussbaum
(PLR) | Se demande quand l'épicerie sera ouverte. |
| F. Beutler (CC) | Lui répond que la date du 1 ^{er} décembre prochain est pour l'heure espérée. Si elle ne devait pas être tenue, l'ouverture sera repoussée. Dans tous les cas, des informations suivront. |
| J. Nussbaum
(PLR) | S'interroge sur l'état du cimetière de Rochefort, en particulier l'émergence de plantes invasives. Que prévoit notre règlement pour contraindre les descendants à entretenir la tombe de leurs défunts ? |
| T. Gougler (PLR) | Une partie du cimetière a été désaffectée en 2024. Dans le secteur le plus ancien, la question a dès lors été réglée. S'agissant de la partie plus récente, il reconnaît certains défauts d'entretien sur quelques tombes. Des contacts ont été pris avec les descendants identifiés. Mais la question est délicate du fait du désintérêt de certains. La question est selon lui de savoir s'il appartient à la collectivité d'entretenir des tombes, ce aux frais de cette dernière. Au chapitre des travaux relevant de la compétence de la Commune, ceux-ci sont réalisés. Sur le plan réglementaire, il examinera quelles sont les possibilités de contraindre certains descendants à entretenir les tombes de leur-s défunt-s. |

14. Divers

- | | |
|----------------------|---|
| J. Nussbaum
(PLR) | Souhaite connaître l'état d'avancement du chantier lié à la réfection de la Cernia. |
| T. Gougler (PLR) | Les travaux sont à bout touchant. L'enveloppe allouée par le législatif sera respectée. |

Arrivé au terme de l'ordre du jour de cette séance de constitution, le président constate que la parole n'est plus demandée. Il remercie les membres du législatif, présents incorpore, ainsi que le public et la presse pour leur présence.

Il conclut pour méditer par une citation en patois issu de la sagesse populaire : « *Por bati, i fô avae dûouè bôrsè, èna por acmaessî, l'ôtra por fini* ». Traduction : « *Pour bâtir, il faut avoir deux bourses : l'une pour commencer, l'autre pour terminer* ».

La séance est levée à 20h52.

Rochefort, le 28 novembre 2024

Le président :

Joël Rilliot

Le secrétaire :

Gaetan Bossion

